

ARTEMENT  
de la  
-Maritime  
DISSEMENT  
ORT  
NTON  
JET :  
des  
OT  
MBRE  
le  
municipaux  
part au vote :  
115  
ATE  
e, à la porte  
du compte  
séance :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 Décembre 1951 19

L'an mil neuf cent cinquante un, le 21 du mois  
de Décembre, le Conseil Municipal de ROYAN  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

M. REGAZONI, Maire, en session { ordinaire  
extraordinaire  
d'après convocations faites le 16 Décembre 1951.

Etaient présents : MM. Regazoni, Veysière, Rochedereux,  
Frugand, Chambouan, Melle Rikovsky, Ml. Randet Bouchet,  
Dujard, Couail, Donceq, Dufour, Guillaud, Main, Pérau-  
deau, Sanguet.

Représentés : MM. Chaseaud, Pouget, Moulinas.

Absents : MM. \_\_\_\_\_

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril  
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans  
le sein du Conseil.

M. Dujard, ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a \_\_\_\_\_

Le Conseil autorise M. le Maire à passer avec la  
Maison Barrot un marché limité à 350.000 frs pour four-  
niture de charbon aux classes des écoles publiques.

Dépense à imputer ch. XXI, art. 3 du budget.

APPROUVE

La Rochelle, le 10 Janvier 1952

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général:

Signé : Husson.

Fait et délibéré à **ROYAN**

les jour, mois et an susdits.

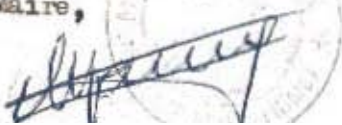
Ont signé au registre : MM. **les membres présents.**

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 14 Janvier 1952  
Le Maire,



POUR extrait conforme :  
Le Maire,





MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ

**ENTRE :** M. Charles REGAZONI, Maire de la Ville de ROYAN  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Croix de guerre 1914-1918,  
Autorisé par délibération du Conseil Municipal en  
date du 21 décembre 1951.

**ET :** Les Etablissements G. BARROT & Fils, rue Combes de  
Bons à ROYAN.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1er** - Les Etablissements G. BARROT & Fils, s'engagent à  
fournir et livrer pendant l'hiver 1951-1952, le charbon nécessaire  
au chauffage des écoles primaires publiques de ROYAN, aux prix  
officiels correspondant à la date de livraison.

**ARTICLE 2** - Le présent marché est limité à la somme de trois cent  
cinquante mille francs ( 350.000 frs)

**ARTICLE 3** - Les droits d'enregistrement sont à la charge du fournisseur

APPROUVE

La Rochelle, le 10 Janvier 1952

Pour le Préfet  
Secrétaire Général

Signé : Husson.

A ROYAN, le 4 Janvier 1952

LE Fournisseur,

le Maire,

*J. Husson*

*Barrot*

POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 14 Janvier 1952  
Le Maire,



*Barrot*